



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 59606

Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les menaces qui pèsent sur le système de santé de l'outre-mer, et plus particulièrement celui de la Réunion. En effet, notre département est sous-médicalisé par rapport à la moyenne nationale, en particulier en ce qui concerne le nombre des médecins libéraux par rapport à la population. C'est ainsi que le problème de recrutement de médecins de qualité, généraux ou spécialistes, bien connu en métropole est encore plus crucial à la Réunion, car les surcoûts liés à l'éloignement sont peu incitatifs à une installation. Si les médecins de la Réunion bénéficient actuellement d'une majoration de leurs consultations de 20 %, en raison du surcoût de la vie, dans le même temps, les actes techniques restent au même prix qu'en métropole. Or, le surcoût du matériel médical est réel et mesurable, ainsi que les coûts de maintenance. À l'heure où l'on parle de combattre la désertification médicale de certaines régions de France, il ne faudrait pas que certaines mesures incitatives soient oubliées ou encore remises en cause. C'est pourquoi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend maintenir l'indexation des consultations sur le surcoût de la vie et, par ailleurs, si son extension aux actes techniques est également envisagée.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59606

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2360